

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20160526\_5 du 26 mai 2016**

Direction des Finances

---

L'an deux mille seize le vingt six mai , à 20 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 20 mai 2016, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Frédéric HYVERNAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 31

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 4

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

### PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Danielle KESSLER - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Anne NEQUECAUR-CHUBURU - Alain GODARD - Jérémy BLOT - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Adrienne DEGRANGE pouvoir à Clément DELORME

Marcelle GIMENEZ pouvoir à Gilles LAVACHE

Blandine BOUNIOL pouvoir à Frédéric HYVERNAT

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à David GUILLEMAN

### **Objet : Attribution de crédits non affectés**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 18/05/2016

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2016, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'attribution de ces crédits selon les tableaux suivants :

| <b>IMPUTATION<br/>CONCERNEE</b> | <b>LIBELLE</b>                  |
|---------------------------------|---------------------------------|
| Fonction 421 Article 6574       | Dispositif Ville, Vie, Vacances |

| <b>DESTINATAIRE</b> | <b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>                  | <b>MONTANT</b>    |
|---------------------|--|-------------------|
| ACSO                | Sorties sportives (Vacances de printemps 2016) | 570,00 €          |
| ADSEA               | Séjour en Corse (Vacances de printemps 2016)   | 650,00 €          |
|                     | <b>TOTAL</b>                                   | <b>1 220,00 €</b> |

| <b>IMPUTATION<br/>CONCERNEE</b> | <b>LIBELLE</b>                    |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| Fonction 421 Article 6574       | Secteur sport – soutien aux clubs |

| <b>DESTINATAIRE</b>            | <b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>  | <b>MONTANT</b>    |
|--------------------------------|--|-------------------|
| BACO<br>Badminton Club Oullins | Aide à l'organisation du 17 <sup>ème</sup> Grand Prix de la Ville d'Oullins les 2 et 3 avril 2016.                               | 800,00 €          |
| BACO<br>Badminton Club Oullins | Aide à la participation de 2 badistes aux Championnats d'Europe U15 « Double Hommes » du 19 au 21 février 2016 à Kazan (Russie). | 350,00 €          |
| BACO<br>Badminton Club Oullins | Aide à la participation de 6 badistes aux Championnats de France Séniors du 4 au 7 février à Rouen.                              | 205,00 €          |
| BCO<br>Boxing Club Oullins     | Aide pour l'action éducative en direction des jeunes Oullinois afin de découvrir un événement de boxe de haut niveau.            | 150,00 €          |
|                                | <b>TOTAL</b>   | <b>1 505,00 €</b> |

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Anne NEQUECAUR-CHUBURU - Alain GODARD

**APPROUVE** l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget 2016, au chapitre 65.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le :    /    /  
Affichage :  
du        /        /        au        /        /

Le Maire,  
François-Noël BUFFET

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille seize le vingt six mai**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Le Maire,**  
**François-Noël BUFFET**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*